

Drones civils

« L'effort réglementaire sur les drones civils ne doit pas s'arrêter là », estime Emmanuel de Maistre, président & co-fondateur de Redbird

Paris, le 7 janvier 2015 – À l'heure où la *Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)* met à jour la réglementation sur les drones civils en France, Emmanuel de Maistre, président de Redbird, estime que la nouvelle version de la réglementation ne suffit pas aujourd'hui pour permettre un développement ambitieux des professionnels et utilisateurs de drones civils.



« Cette évolution présente des avancées encourageantes. Les nouveaux textes apportent quelques clarifications et élargissent certains scénarios d'emploi. Cependant, l'industrie du drone civil a un impérieux besoin d'avancées réglementaires plus rapides et plus audacieuses pour soutenir son développement », déclare **Emmanuel de Maistre, président de Redbird**.

« Le processus législatif a en effet été considérablement ralenti, en particulier à cause des affaires de survols illégaux. Les arrêtés relatifs aux drones devaient initialement être mis à jour courant 2014. L'industrie du drone civil se développe à une vitesse considérable à l'échelle mondiale et d'autres pays se positionnent également, en particulier les Etats-Unis. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avancer lentement si nous voulons garder une position de leader.

D'autre part, cette mise à jour n'apporte malheureusement pas de changement fondamental et ne permettra pas une adoption massive des technologies drones, qui sera la principale condition du succès. Il est crucial notamment de mettre en place un système plus souple et plus sûr permettant le dépôt et le suivi de plans de vols de manière automatique et dématérialisée, ainsi que le retour d'expérience. Les technologies sont disponibles et peuvent être déployées à court terme, si les autorités le décident.

C'est désormais un véritable enjeu, alors que les Etats-Unis, qui ont dépassé la France avec 2500 opérateurs de drones enregistrés, se préparent à dévoiler un système réglementaire visant une intégration durable et complète des drones dans l'espace aérien ».

La France, un des pays les plus avancés dans le domaine... mais jusqu'à quand ?

Redbird rappelle que la France a développé depuis 2012 une longueur d'avance sur l'utilisation commerciale des drones civils, notamment dans les applications industrielles et agricoles. En effet, depuis 2012, la DGAC autorise en France l'utilisation de drones civils à des fins commerciales selon différents scénarii de vol, en vue ou hors de la vue du télépilote. Plus de 2300 constructeurs et opérateurs de drones civils ont ainsi vu le jour en moins de quatre ans en France. Un Conseil pour les Drones Civils a vu le jour sous l'égide de la DGAC, pour favoriser la structuration de la filière.

Si les nouveaux textes modifient en particulier les distances de vols en scénario S1 (passant de 100 mètres à 200 mètres) et le poids des drones en scénario S3 (passant de 4kg à 8kg), il s'agit « d'évolutions relativement marginales », estime Emmanuel de Maistre. Certaines procédures administratives sont simplifiées, mais des flous subsistent, en particulier sur la définition des « zones peuplées ». Le scénario S4 (vol hors vue) n'est pas significativement modifié alors qu'il représente une opportunité économique majeure.

Une lenteur législative impactera l'évolution du marché français des drones civils. A terme, la France pourrait se faire devancer durablement par d'autres pays et ainsi perdre sa longueur d'avance. L'EASA travaille également sur une réglementation à l'échelle européenne, qui pourra supplanter la réglementation française si cette dernière n'a pas clairement prouvé son efficacité.

Emmanuel de Maistre se tient à votre disposition pour vous apporter un éclairage/analyse sur ce sujet.

Biographie	<p>Etudes et parcours :</p> <p>Après deux ans de classes préparatoires au Lycée Sainte Geneviève (Versailles), Emmanuel de Maistre intègre en 2002 l'Ecole Normale Supérieure de Paris (ENS Ulm). En 2005, il intègre le Mastère HEC Entrepreneurs dont il sort diplômé en 2006.</p> <p>En 2006, Emmanuel de Maistre est recruté comme Chargé d'Affaire au sein d'Aelios Finance, une banque d'affaires parisienne spécialisée dans les opérations de financement et de fusion-acquisitions pour les start-ups technologiques. Il participe à une dizaine d'opérations de levée de fonds et M&A, principalement dans les secteurs biotech, medtech et internet.</p> <p>En 2008, Emmanuel de Maistre rejoint la société ManRos Therapeutics comme co-fondateur et Directeur Général, aux côtés de deux chercheurs du CNRS et de l'Université Paris V. ManRos Therapeutics est une start-up de biotechnologie qui développe de nouveaux médicaments contre les cancers et maladies neurodégénératives. Il est en charge des aspects de stratégie, financement et Business Development de la société.</p> <p>Après avoir cédé ses actions de ManRos Therapeutics, Emmanuel de Maistre rejoint Alderys en 2011 comme Vice-Président en charge du Business Development. Alderys est une société de chimie verte qui développe de nouveaux procédés de production de composés chimiques à base de biomasse. Aux côtés du Directeur Général, Emmanuel de Maistre s'occupe des projets de financement, du Business Development auprès des grands groupes de la chimie et du corporate marketing.</p> <p>En parallèle de ses activités professionnelles, Emmanuel de Maistre obtient en 2011 sa licence de pilote d'avion privé (PPL). Cette activité l'amène à côtoyer fréquemment le milieu aéronautique et ses nombreuses évolutions techniques ou règlementaires.</p> <p>En avril 2012, l'apparition de la réglementation sur les drones civils l'amène à étudier ce nouveau secteur d'activité. Il crée alors, fin 2012, en compagnie de trois autres associés (Emmanuel Noirhomme, Benjamin Hugonet, Jean-Marie Urlacher), la société Redbird dont il devient le Président. En l'espace d'un an, Redbird devient l'un des opérateurs de drones civils leader en France sur le marché industriel, avec des missions menées pour SNCF, GRTgaz, RFF, IGN... Emmanuel de Maistre s'occupe principalement des aspects de stratégie, partenariats, financement et communication. En juin 2013, il fonde également la Fédération Professionnelle du Drone Civil (FPDC) dont il sera Président pendant 18 mois.</p> <p>Emmanuel de Maistre pratique l'aviation, l'escalade, la plongée et la chasse sous-marine, l'équitation et le hockey subaquatique. Il est marié et père de trois enfants.</p>
-------------------	---

À propos de Redbird

Fondée en 2013, Redbird est une start-up basée à Paris et à San Francisco, qui développe une des solutions logicielles les plus avancées pour collecter, traiter et visualiser les données issues des drones pour les chantiers, mines et carrières. Redbird a développé une plate-forme cloud collaborative dédiée, qui permet à ses clients d'accéder facilement et d'interagir avec les informations du site à tout moment, en tout lieu. De grandes entreprises de Travaux Publics et de l'industrie minière adoptent aujourd'hui les solutions proposées par Redbird pour suivre leur production, et améliorer leur productivité, et maintenir les meilleurs standards de sécurité sur leurs sites. Visitez <http://www.redbird.fr> pour plus d'information.